

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2016-36

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir : 2
Votants : 12

L'an deux mil seize
Le 13 octobre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 4 octobre 2016

OBJET : REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT T4

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD (arrivé à 20h45), Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Philippe PELLET

EXCUSES : Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY donne pouvoir à J-M DREVET, Pascale CHOTEL donne pouvoir à S. GUILLAUD,

ABSENT : Erwan BRACCHI

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

M. le Maire expose au conseil que l'appartement communal T4 a nécessité des travaux de rénovation avant d'être reloué.

Il rappelle que le loyer actuel, charges comprises, s'élève à 463.26 €.

Il propose, suite aux travaux réalisés, que le loyer passe à 510 €, soit 460 € de loyer et 50 € de provision pour charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité que le nouveau loyer est de 510 €, soit 460 € de loyer et 50 € de provision pour charges.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité
Affiché et Certifié exécutoire